



# **BUDGETS PRIMITIFS POUR 2023**

RAPPORT DE PRÉSENTATION

## TABLE DES MATIERES

PRÉSENTATION D'ENSEMBLE .....	3
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	4
a) Généralités.....	4
b) Les principales dépenses et recettes de la section :.....	5
d) Les dotations de l'Etat. ....	6
II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....	7
a) Généralités.....	7
b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement.....	7
c) Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :.....	7
d) Les subventions d'investissements prévues :.....	7
III. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET – RECAPITULATIF.....	8
a) Dépenses :.....	8
b) Rapport recette fiscale et dépenses .....	8
c) Etat de la dette .....	9
d) La solvabilité de la commune .....	9
<b>Annexe : Programme d'investissement 2023 : .....</b>	<b>10</b>

## NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 a été voté le 27 mars par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 20 février 2023.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt et accentuer la politique de désendettement ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la métropole et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### PRÉSENTATION D'ENSEMBLE

L'ensemble des budgets de la Ville s'élève à la somme de **42 622 000 €** dont :

⇒ <b>BUDGET PRINCIPAL :</b>	<b>34 400 000 €</b>
Comprenant en :	
Section de fonctionnement	21 300 000 €
Section d'investissement	13 100 000 €
⇒ <b>BUDGETS ANNEXES :</b>	<b>8 222 000€</b>
Dont	
▪ <b>Budget Équatop-La Rabelais</b>	<b>0 €</b>
▪ <b>Budget de la ZAC du Bois Ribert</b>	<b>580 000 €</b>
▪ <b>Budget de la ZAC Charles de Gaulle</b>	<b>317 000 €</b>
▪ <b>Budget de la ZAC Lande – Ménardièrre – Pinauderie</b>	<b>1 716 000 €</b>
▪ <b>Budget de la ZAC Croix de Pierre</b>	<b>2 737 000 €</b>
▪ <b>Budget de la ZAC Roujolle</b>	<b>2 872 000 €</b>
▪ <b>Budget du Cœur de Ville 2</b>	<b>0 €</b>

## I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2023 représentent 21 300 000 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

La masse salariale correspond à 60 % (10 327 500 €) des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2023 représentent 21 300 000 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>21 300 000</b>
<i>Dépenses réelles de Fonctionnement</i>	<b>17 118 000</b>
Rémunération du personnel	10 327 500
Charges à caractère général	4 621 985
Contingents, participations et reversements de produits	1 641 939
Intérêts de la dette	494 546
Charges diverses	32 030
<i>Dépenses d'ordre de Fonctionnement</i>	<b>4 182 000</b>
Autofinancement	2 900 000
Dotations aux amortissements (DAP)	1 282 000

RECETTES	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>21 300 000</b>
<i>Recettes réelles de Fonctionnement</i>	<b>21 225 000</b>
Impositions locales	11 610 000
Reversements de la Métropole	2 272 080
Autres dotations	1 178 202
Dotation Globale de Fonctionnement	548 000
Autres recettes fiscales	1 296 700
Produits des services et recettes diverses	2 346 027
Excédent N-1	1 973 991
<i>Recettes d'ordre de Fonctionnement</i>	<b>75 000</b>

Les recettes de fonctionnement :

Budget Principal - Répartition des recettes de fonctionnement								
Compte par chapitre	Nature	Libellé	BP 2022	BP 2023	ÉVOLU- TION	Part de chacun des postes dans le BP 2023	Total recette par nature	Part des recettes par nature dans le total des recettes
73	Fiscalité	Produit des 3 taxes	10 900 000	11 610 000	+6,51%	54,51%	15 178 780	71,26%
73		Reversement de la TP + DSC (par la Métropol	2 270 420	2 272 080	+0,07%	10,67%		
73		TLPE, droits de mutation, taxe sur l'électricité	1 493 000	1 296 700	-13,15%	6,09%		
74	DGF	Dotation globale de Fonctionnement	490 000	548 000	+11,84%	2,57%	548 000	2,57%
74	Participations diverses	Autres dotations	1 069 115	1 178 202	+10,20%	5,53%	1 178 202	5,53%
70	Autres recettes	Produits des services	1 642 550	1 794 052	+9,22%	8,42%	2 346 027	11,01%
75		Autres produits de gestion courante	221 172	301 775	+36,44%	1,42%		
O13		Atténuations de charges	225 000	250 200	+11,20%	1,17%		
76/77	Recettes except. et financières	Recettes except. et financières	10 000	0		0,00%	0	0,00%
O42	Recettes d'ordre	Amortissement subventions	4 400	75 000		0,35%	75 000	
OO2	Excédent N-1	Excédent N-1	1 602 210	1 973 991	+23,20%	9,27%	1 973 991	9,27%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>			<b>19 927 867</b>	<b>21 300 000</b>	<b>+6,89%</b>	<b>100,00%</b>	<b>21 300 000</b>	

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2023 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,09%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,69 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 14,16 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 11 610 000 €.

	Bases 2022 notifiées	Bases 2022 définitives	Bases 2023 prévisionnelles	Proposition de taux 2023 ( <u>identiques depuis 2009</u> )	Produit fiscal définitif 2022	Produit fiscal attendu pour 2023
Taxe d'habitation	321 446,00 €	491 498,00 €	300 000,00 €	14,60%	237 612,00 €	48 000,00 €
Taxe sur le foncier bâti	30 361 000,00 €	30 384 888,00 €	32 000 000,00 €	16,61%	10 091 371,00 €	10 600 000,00 €
Taxe sur le foncier bâti (part départementale)				16,48%		
Taxe sur le foncier non bâti	136 600,00 €	141 872,00 €	146 200,00 €	42,69%	60 565,00 €	60 000,00 €
Produit issu du coefficient correcteur					1 039 047,00 €	902 000,00 €
Produit Fiscal total					11 428 595,00 €	11 610 000,00 €

#### d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 548 000 € soit une hausse de 11,84 % par rapport à l'an passé, effet de l'évolution de la population et de l'arrêt de l'écrêtement pour la péréquation verticale.

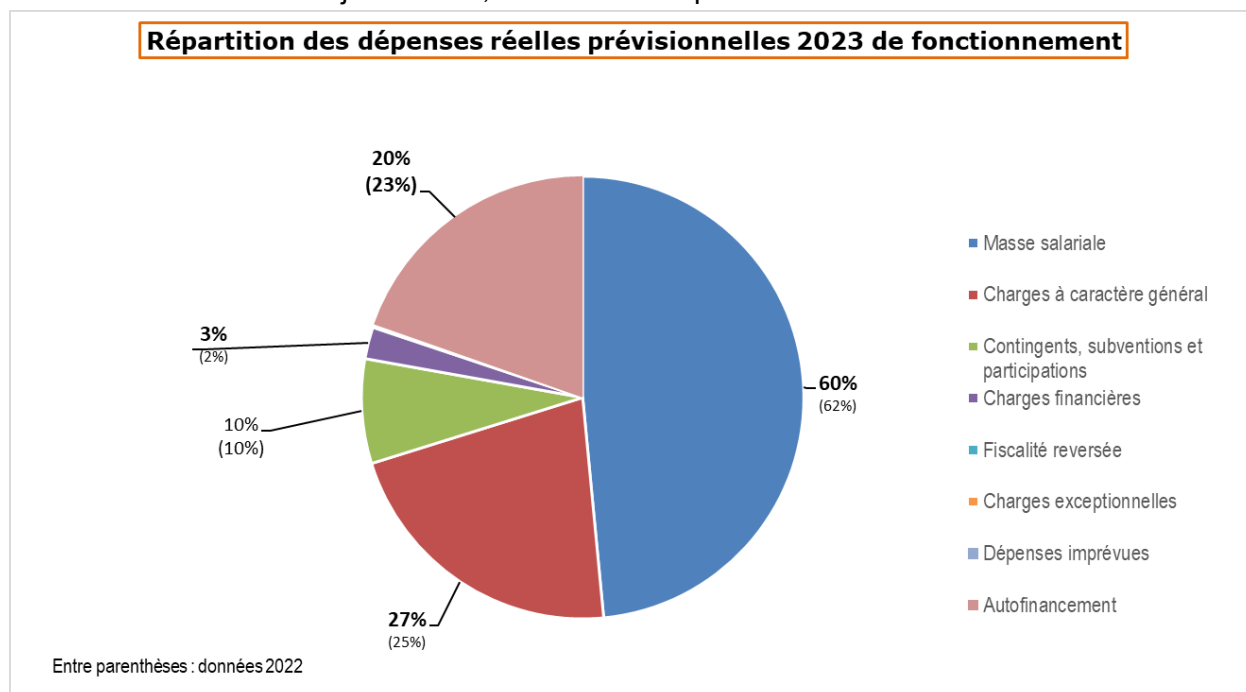
#### Les dépenses de fonctionnement :

Budget Principal - Répartition des dépenses de fonctionnement					
Compte par chapitre	Libellé	BP 2022	BP 2023	ÉVOLUTIION	Part de chacun des postes dans le BP 2023
O11	Charges à caractère général	3 690 756	4 621 985	+25,23%	21,70%
O12	Masse salariale	9 638 610	10 327 500	+7,15%	48,49%
65	Contingents, subventions et participations	1 584 584	1 626 239	+2,63%	7,63%
O14	Reversement de taxes (THLV / Loi SRU)	15 700	15 700	+0,00%	0,07%
66	Charges financières	270 000	494 546	+83,17%	2,32%
67/68	Charges exceptionnelles et provisions	32 710	32 030	-2,08%	0,15%
O22	Dépenses imprévues	97 507	0	-100,00%	0,00%
68/O23	Autofinancement	4 598 000	4 182 000	-9,05%	20%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>19 927 867</b>	<b>21 300 000</b>	<b>+6,89%</b>	<b>100,00%</b>

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 6,89%. Les principales hausses concernent l'électricité + 405 000€, l'intérêt de la dette : bien que notre dette diminue en volume, la hausse des taux observée fin 2022 a une incidence de plus de 80% sur ce poste.

Malgré cette augmentation nous restons à un taux moyen très avantageux soit 2,85% pour l'année 2023.

Aussi une hausse de 7,15% des dépenses du personnel qui s'explique par l'application des mesures salariales intervenues en juillet 2022, sur une année pleine.



## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>10 663 669</b>
<i>Dépenses réelles d'Investissement</i>	<b>10 588 669</b>
Remboursement en capital des emprunts	2 485 000
Programme d'investissement	8 103 669
Dépenses imprévues	0
<i>Dépenses d'ordre d'Investissement</i>	<b>75 000</b>
	75 000

RECETTES	
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>10 663 669</b>
<i>Recettes réelles d'investissement</i>	<b>6 481 669</b>
Emprunt prévisionnel	2 000 000
Ventes de terrains	2 850 000
Subventions	930 950
FCTVA et Taxe d'aménagement	700 719
<i>Recettes d'ordre d'Investissement</i>	<b>4 182 000</b>
Autofinancement	2 900 000
Dotations aux Amortis <sup>t</sup> et autres mvts d'ordre	1 282 000

### c) Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

- La Ville proposera cette année, un programme d'investissement encore très ambitieux, de 8 millions d'euros:
  - Acquisitions foncières (1,5 M€),
  - 1,4 millions d'euros pour la rénovation de la piste d'athlétisme du stade Guy DRUT qui passera à 8 couloirs et sera homologuée pour accueillir des compétitions officielles,
  - 800 K € pour des travaux extérieurs au groupe Engerand/ Charles Perrault (dont végétalisation des cours et abords).
  - 390 K€ pour travaux de rénovation de l'école maternelle de Périgourd,
  - 200 k€ en crédits de paiement dans le cadre d'une autorisation de programme de 2.8 M€ pour la réhabilitation du bâti de l'ancienne école Anatole FRANCE,
  - 300 K€ en crédits de paiement dans le cadre d'une autorisation de programme de 5.5 M€ à ouvrir pour le réaménagement du centre de loisirs de Mettray.

Ce programme sera financé par des cessions (2,85 M €), un autofinancement de 1,6 million d'euros et divers recettes de 1,5 million d'euros.

L'investissement total en 2023 (ville + compétences métropole) s'élèvera à 10 millions d'euros.

### d) Les subventions d'investissements prévues :

- de la métropole : 830 000€ dont 577 000 € de fonds de remplacement du CRST.
- du Département : 100 000€
- FCTVA : 470 000€

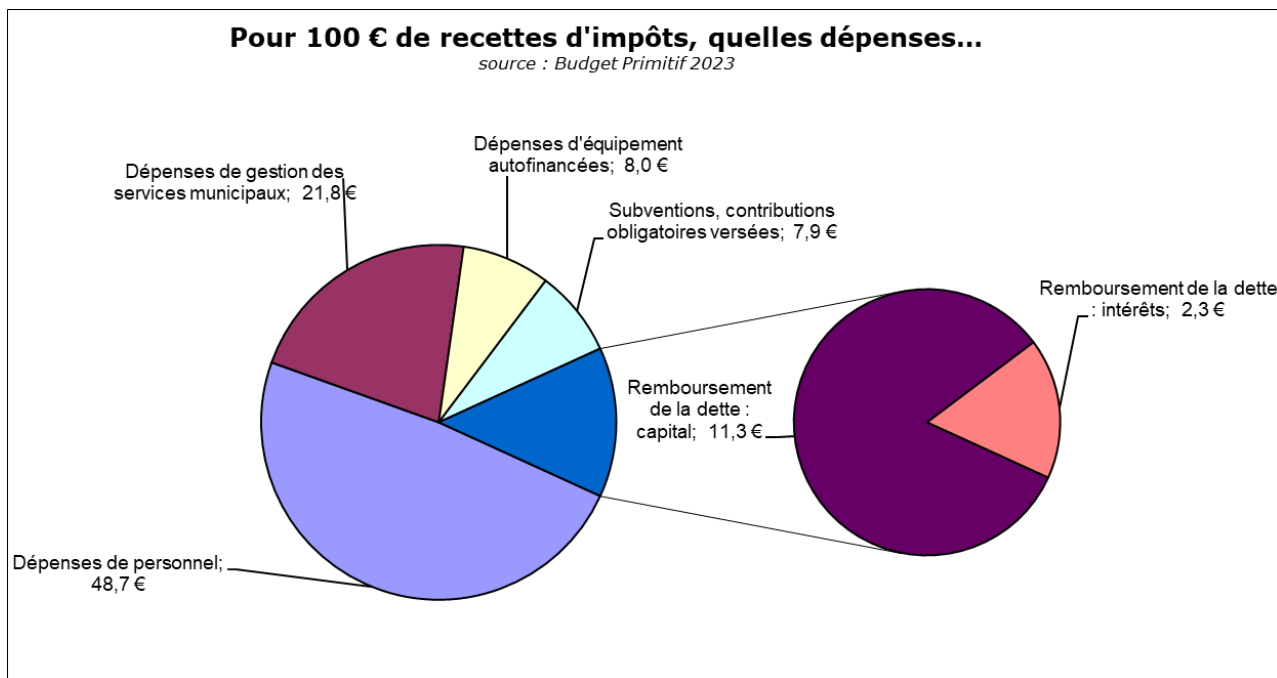
### III. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET – RECAPITULATIF

#### a) Dépenses :

Dépenses de fonctionnement :

Budget Principal - Répartition des dépenses de fonctionnement					
Compte par chapitre	Libellé	BP 2022	BP 2023	ÉVOLUTIION	Part de chacun des postes dans le BP 2023
O11	Charges à caractère général	3 690 756	4 621 985	+25,23%	21,70%
O12	Masse salariale	9 638 610	10 327 500	+7,15%	48,49%
65	Contingents, subventions et participations	1 584 584	1 626 239	+2,63%	7,63%
O14	Reversement de taxes (THLV / amende Loi SRU)	15 700	15 700	+0,00%	0,07%
66	Charges financières	270 000	494 546	+83,17%	2,32%
67/68	Charges exceptionnelles et provisions	32 710	32 030	-2,08%	0,15%
O22	Dépenses imprévues	97 507	0	-100,00%	0,00%
68/O23	Autofinancement	4 598 000	4 182 000	-9,05%	20%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>19 927 867</b>	<b>21 300 000</b>	<b>+6,89%</b>	<b>100,00%</b>

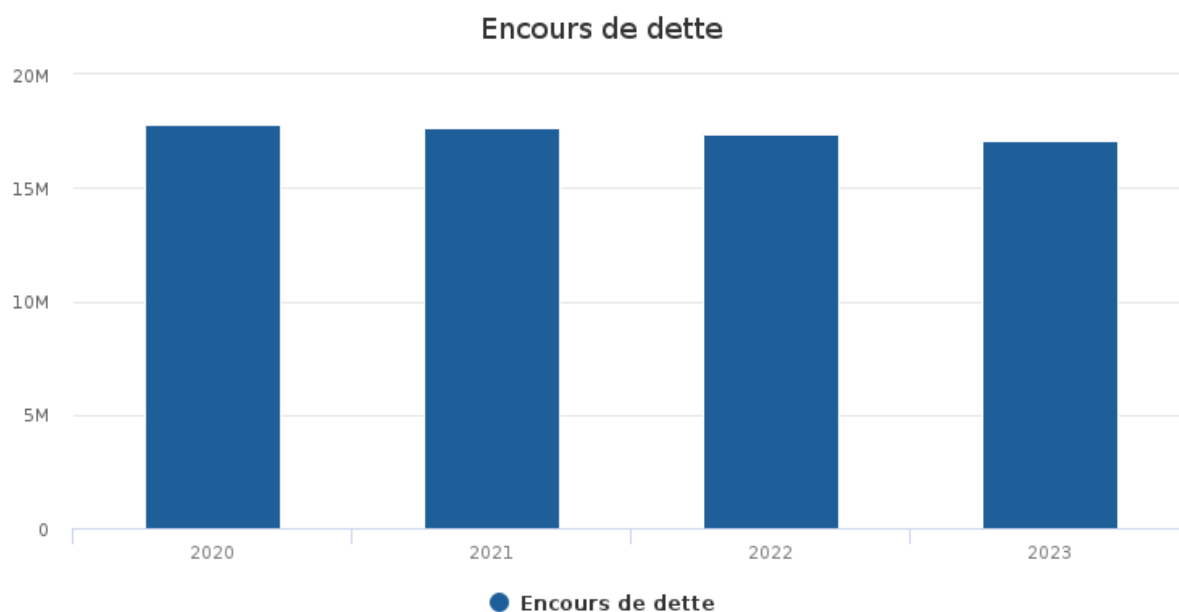
#### b) Rapport recette fiscale et dépenses





### c) *Etat de la dette*

Pour l'exercice 2023, elle disposera d'un encours de dette de 17,2M €.



### d) *La solvabilité de la commune*

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

La capacité de désendettement prévisionnelle pour 2023 de Saint-Cyr-Sur-Loire se situera à 3 ans et 2 mois ;  
Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situerait aux alentours de 5,5 années en 2021 (DGCL – Données DGFIP).

## Annexe : Programme d'investissement 2023 :

ACQUISITIONS / TRAVAUX	DÉPENSES PRÉVISIONNELLES Année 2023
<b>I - URBANISME ET CADRE DE VIE</b>	<b>1 922 000,00 €</b>
Programme d'acquisitions foncières - y compris honoraires relevés topographiques	1 500 000,00 €
Programme de démolitions d'immeubles	300 000,00 €
Programme d'espaces verts - parcs et jardins (y compris aménagement d'aires de jeux)	100 000,00 €
<b>II - INFRASTRUCTURES</b>	<b>970 000,00 €</b>
Parc de la Perraudière : barbacanes murs de soutènement	8 000,00 €
CTM: Détection des réseaux	6 000,00 €
Parking du boulodrome Georges Primault	40 000,00 €
Fontaines rue Tonnelé (déplacement armoire) anticipation janvier 2023	28 000,00 €
Parking provisoire PE 8 bergson/Ch. De Gaulle	60 000,00 €
Revêtement allées parc de la Clarté	10 000,00 €
NGS - rpl pompe relevage EP anticipation janvier 2023	8 000,00 €
Programme de travaux extérieurs au groupe Engerand/Charles Perrault dont végétalisation des cours et des abords	800 000,00 €
Borne électrique marché Mailloux en 2020 / Bornes encastrées en 2022 pour manifestations de la Ville	10 000,00 €
<b>III - ECLAIRAGE PUBLIC</b>	<b>232 000,00 €</b>
Site Guy Drut - Escale: éclairage public autonome	232 000,00 €
<b>IV - EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS</b>	<b>1 387 200,00 €</b>
Complexe sports et loisirs Guy DRUT : Renovation piste athlétisme	1 387 200,00 €
<b>V- EQUIPEMENTS CULTURELS</b>	<b>10 000,00 €</b>
Plaques commémoratives, programme "l'art dans la rue"	10 000,00 €
<b>VI - BATIMENTS COMMUNAUX</b>	<b>1 340 000,00 €</b>
Bâtiments communaux : travaux en régie et divers travaux d'aménagement ou d'entretien	250 000,00 €
Relevé 3D bâtiments - Tranche 1	30 000,00 €
Réfection du mur du parc de la Tour	160 000,00 €
Transition énergétique Etude complexe sportif Guy DRUT et schéma dynamique énergétique - Décret tertiaire	10 000,00 €
Travaux de rénovation de l'école maternelle de Périgourd	390 000,00 €
Réhabilitation A. France AP-CP1/4 BP 2023 2,8 MILLIONS - Maîtrise d'œuvre	200 000,00 €
Étude et réaménagement global du Centre de Loisirs(AP-CP 1/5 au BP2023 5,5 MILLIONS	300 000,00 €
Réhabilitation de l'ancienne Mairie (AP-CP 5/5 au BP2022)	
<b>VII- SECURITE PUBLIQUE</b>	<b>95 000,00 €</b>
Programme pluriannuel vidéo-protection (AP2021 - CP 1/3 au BP2023)	60 000,00 €
Protections esp. pub. contre campings sauvages	5 000,00 €
Protections esp. pub. Portique - Nouveau pg 2023	25 000,00 €
Acquisition de 5 défibrillateurs	5 000,00 €
<b>VIII - MOYENS TECHNIQUES DES SERVICES</b>	<b>803 000,00 €</b>
Programme d'informatisation des services	175 000,00 €
Programme Renouvellement VHL	150 000,00 €
Acquisition de matériel, outillage et mobilier (HORS véhicules)	478 000,00 €
<b>TOTAL ...</b>	<b>6 759 200,00 €</b>
CONTRIBUTION AU TITRE DES TRANSFERTS D'INVESTISSEMENT (pour les compétences transférées en voirie, espaces verts, éclairage public, etc.)	1 241 250,00 €
<b>TOTAL GENERAL...</b>	<b>8 000 450,00 €</b>